

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N° 20024

■ **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement -
"MARSEILLE 13014 - Aménagement du chemin des Bessons "**

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage de requalifier le chemin des Bessons entre le Boulevard Anatole de la Forge et la voie d'accès à la carrière de Sainte Marthe, situé sur la commune de Marseille (13014).

L'aménagement concerne une longueur 1 300 mètres linéaires ce qui représente une surface d'environ 14 500m².

En conséquence, une opération d'investissement n°2022101900, intitulée « MARSEILLE 13014 - Aménagement du chemin des Bessons » doit être créée et affectée pour un montant de 200 000 euros TTC inscrite au Budget Primitif 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études préalables et la maîtrise d'œuvre en phase conception du projet d'aménagement.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 16 décembre 2021

11260

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "MARSEILLE 13014 - Aménagement du chemin des Bessons "

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage de requalifier le chemin des Bessons entre le Boulevard Anatole de la Forge et la voie d'accès à la carrière de Sainte Marthe, situé sur la commune de Marseille (13014).

L'aménagement concerne une longueur 1 300 mètres linéaires ce qui représente une surface d'environ 14 500m².

Du fait d'une circulation importante de poids lourd notamment, le projet consiste à sécuriser les cheminements piétons, à organiser le stationnement et à intégrer un aménagement cyclable.

En conséquence, une opération d'investissement n°2022101900, intitulée « MARSEILLE 13014 - Aménagement du chemin des Bessons » doit être créée et affectée pour un montant de 200 000 euros TTC inscrite au Budget Primitif 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études préalables et la maîtrise d'œuvre en phase conception du projet d'aménagement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 14 décembre 2021

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la requalification du chemin des Bessons ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022101900 intitulée « MARSEILLE 13014 - Aménagement du chemin des Bessons » pour un montant de 200 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif de l'année 2022 2022 et suivants de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence.
L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 : 5 000 €
CP 2023 : 30 000 €
CP 2024 et suivants : 165 000 €

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT